

**Réseau Nationale de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**



**Vers l'extermination des agents de la
Police Nationale d'Haïti**

22 Mars 2016

SOMMAIRE

PAGES

I.	Introduction.....	2
II.	Méthodologie.....	2
III.	Statistiques.....	2
IV.	Informations détaillées relatives aux policiers tués.....	10
V.	Remarques sur l'organisation des Funérailles des Policiers tués.....	16
VI.	Remarques sur la Récupération des chèques.....	17
VII.	Remarques sur l'Assurance décès.....	18
VIII.	Remarques sur le Suivi des Dossiers au niveau de la Police et de la Justice.....	18
IX.	Commentaires et Recommandations.....	19

I. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, il sévit en Haïti une situation sécuritaire très précaire. Il ne se passe pas de jour sans qu'on n'enregistre le cas d'au moins une personne tuée par balles. Toutes les couches de la population sont touchées par cette insécurité qui affecte aussi ceux et celles qui sont appelés à protéger les vies et les biens.

Cet état de fait alarmant interpelle hautement le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH) qui, au cours de la période allant du 19 février au 19 mars 2016, a diligenté une enquête autour des attaques perpétrées à l'encontre des agents de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH).

Les objectifs de cette enquête étaient de dénombrer les cas de policiers victimes de l'insécurité généralisée qui règne dans le pays, d'observer le comportement des responsables de la PNH et des acteurs judiciaires dans le traitement des dossiers des victimes et d'évaluer l'impact de ces différentes attaques sur l'institution policière et sur la population haïtienne.

Le rapport suivant présente les résultats de cette enquête.

II. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est entretenu avec :

- Des autorités policières ;
- Des autorités judiciaires ;
- Des agents de la PNH ;
- Des membres de famille des policiers victimes ;
- Des membres de l'**Association des Femmes de Policiers Victimes en Fonction** (AFPOVIF) ;
- Des membres de la population.

III. STATISTIQUES

Pour la période allant de janvier 2015 à mars 2016, le RNDDH a dénombré le cas de *soixante douze* (72) agents de la PNH victimes. Parmi eux, *trente-quatre* (34) ont été tués par balles, *vingt-six* (26) blessés par balles, *cinq* (5) ont reçu des coups de pierres, *quatre* (4) ont été molestés par des bandits. De plus, *un* (1) policier a été blessé à l'arme blanche et *un* (1) autre, tué à l'arme blanche. Un (1) dernier a été blessé dans des circonstances non élucidées.

Le tableau suivant présente les informations relatives à ces cas.

Tableau - Policiers victimes

#	Date	Nom	Prénom	Grade	Affectation	Détails	Lieu
1.	3 janvier 2015	Jean Jacques	Junior	A4	Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH)	Tué par balles	Rue Biassou Delmas 31
2.	9 janvier 2015	Jean Baptiste	Gasley Guerly	A1	Ancien CBIM	Tué par balles	Santo 6
3.	10 janvier 2015	Antoine	Rony	A1	Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)	Tué par balles	Route de l'Aéroport
4.	18 janvier 2015	Louis-Charles	Julerme	A1	Corps de Brigade d'Intervention Motorisée (CBIM)	Blessé par balles	Brochette 99
5.	20 janvier 2015	Beldant	Ricardy	B1	Direction Générale de la PNH	Blessé par balles	Delmas 10 -18
6.	21 janvier 2015	Georges	Gregory	A2	Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)	Tué par balles	Delmas 32
7.	29 janvier 2015	Jeanty	Felder	A1	Direction Centrale de la Police Routière (DCPR)	Tué par balles	Fontamara 27
8.	31 janvier 2015	Carries	Noé	B1	Inspection Générale de la PNH	Blessé par balles	Carrefour-Feuilles
9.	5 février 2015	Seide	Raymond	A3	Commissariat Canapé-Vert	Blessé - jets de pierres	Champ de mars, Zone Ethnologie
10.	9 février 2015	Andre	Ravelin Yves	A4	Commissariat de Pétion-ville	Blessé à l'arme blanche	Route Neuf Cite Soleil
11.	9 février 2015	Decerme	Josué	A3	Direction Générale de la PNH	Blessé par balles	Cité Soleil
12.	13 février 2015	Louis	Emmanuel	A3	-	Blessé par balles	Carrefour
13.	13 février 2015	Thermitus	Telinor	A2	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique	Tué par balles	Delmas 31
14.	20 février 2015	Duperoi	Jean Robert	A1	Commissariat Delmas	Blessé par balles	Simon Pelé
15.	22 février 2015	Beaubrun	Allande	A4	Commissariat de Malpasse	Tué à l'arme blanche	Thomassin
16.	21 mars 2015	Pierre	Wisnit	A4	Service Départemental de la Police Judiciaire - Nippes (SDPJ - Nippes)	Tué par balles - décédé après blessures	Santo 15
17.	13 avril 2015	Jean Pierre	Pierre Johnson	A1	Sous Commissariat de Grande Ravine	Tué par balles	Carrefour, Brochette
18.	26 avril 2015	Joseph	Evens	A2	Sous Commissariat de l'HUEH	Molesté	HUEH
19.	1er mai 2015	Pierre	Geneste	A4	Commissariat Malpasse	Blessé par balles	Ganthier
20.	6 mai 2015	Emmanuel	Dukens	A2	Direction Centrale Police	Tué par balles	Building 2004 - Piste de

					Administrative (DCPA)		l'Aviation
21.	6 mai 2015	Jean	Pois Jean Fednor	A3	Direction Générale de la PNH	Tué par balles	Tabarre 27
22.	7 mai 2015	Joseph	Apollon	A3	Sous Commissariat des Orangers	Tué par balles	Rue Grande Plaine, Nan Rakèt, Croix des Bouquets
23.	9 mai 2015	Estime	Eddy	A1	Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)	Moleste	Croix des Bouquets
24.	9 mai 2015	Clergeus	Jameson	A2	Direction Centrale de la Police Routière (DCPR)	Molesté	Croix des Bouquets
25.	13 mai 2015	Jean Yves	Godany	A1	Brigade de Lutte Contre le Trafic des Stupéfiants (BLTS)	Blessé par balles	Martissant
26.	16 mai 2015	Caleb	Galiote	A1	Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre - Ouest (UDMO - Ouest)	Molesté	Mariani
27.	17 mai 2015	Mondelus	James	A1	Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre (CIMO)	Blessé par balles	Brochette 97, carrefour
28.	18 mai 2015	Fortune	Wadson	A4	Commissariat Delmas	Blessé par balles	Canapé-vert
29.	23 mai 2015	Simon	James	-	Sous Commissariat Martissant	Blessé par balles	Martissant 4
30.	23 mai 2015	Joseph	Wendy	A1	Unité de Sécurité Présidentielle USP)	Blessé par balles	Martissant 4
31.	25 mai 2015	Jean	Ebens Fendy	A1	Commissariat de Port-au-Prince	Blessé par balles	Route des Railles California Club
32.	25 mai 2015	Leclerc	César	A2	Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre - Ouest (UDMO - Ouest)	Blessé par balles	Grand Ravine
33.	4 juin 2015	Vincent	Jean Julien	A2	Commissariat de Port-au-Prince	Blessé par balles	Cazeau Sainte Philomène
34.	21 juin 2015	Emile	Walcker	A3	-	Blessé par balles	Simon, Cité Soleil
35.	3 juillet 2015	Baltimore	Jonas	A4	Commissariat de FondsVerettes	Tué par balles	Clercine 2
36.	3 juillet 2015	Petiote	Raphael	A1	Swat-Team	Blessé	Canaan
37.	9 août 2015	Larrieux	Musset	A4	Commissariat de Port-au-Prince	Blessé - jets de pierre	La Saline
38.	19 août 2015	Francois	Steeve	A1	Commissariat de la Croix des Bouquets	Blessé par balles	Pont Beudet
39.	2 septembre 2015	Lorquet	Shmir	A1	Unité Départementale pour le	Blessé -jet de	Arcahaie

					Maintien de l'Ordre - Ouest (UDMO - Ouest)	pierres	
40.	4 septembre 2015	Orel	Junior	A2	Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre - Ouest (UDMO - Ouest)	Blessé par balles	Marose - Petit-Goave
41.	14 septembre 2015	Occil	Edouard	A1	Commissariat de Cité Soleil	Tué par balles	Carrefour Drouillard
42.	14 septembre 2015	Barnave	Porcenat	A1	Commissariat de Cité Soleil	Tué par balles	Carrefour Drouillard
43.	6 octobre 2015	Pierre	Moise Padael	A2	Brigade d'Opération et d'Intervention Départementales (BOID)	Blessé par balles	Delmas 83
44.	1er octobre 2015	-	-	-	-	Tué par balles	Route Piste
45.	7 octobre 2015	Pierre	Bergenon	A1	Corps de Brigade d'Intervention Motorisée (CBIM)	Tué par balles	Ruelle Alerte
46.	11 octobre 2015	Rosemond	Yvenson	A1	Commissariat de Port-au-Prince	Blessé par balles	Fauché, Grand Goave (sur une plage)
47.	14 octobre 2015	Etienne	Wilbert	A1	Académie Nationale de police	Tué par balles	Delmas 24
48.	17 octobre 2015	Jean	Guillaume Walkings	A3	Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre (UDMO)	Tué par balles	Delmas 10
49.	7 novembre 2015	Cétoute	Jimmy	A1	Prison Civile de la Croix des Bouquets	Tué par balles	Rue des Remparts
50.	9 novembre 2015	Coq	Jean Ralph	A1	Sous-Commissariat de Fort Touron	Tué par balles	Mon Repos 48 Carrefour
51.	12 novembre 2015	Jeune	André Moïse	A4	Commissariat de la Croix des Bouquets	Tué par balles	Croix des Missions
52.	16 novembre 2015	Haspil	Frantz	A2	Prison civile de Port-au-Prince	Tué par balles	Delmas2
53.	18 novembre 2015	Duclervil	Dieuseul	A4	Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre (UDMO)	Blessé par balles	Bois neuf, Cité Soleil
54.	20 novembre 2015	Joseph	Joël	A2	Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)	Blessé par balles	Martissant 2A
55.	23 novembre 2015	Jean Marc	Edvard	B3	Direction Départementale de l'Ouest (DDO)	Blessé par balles	Delmas 95
56.	24 novembre 2015	Pierre	Gueder	B3	Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre (CIMO)	Blessé à la tête - jets de pierre	Delmas 95
57.	25 novembre 2015	Saintil	Johny	A1	Unité de Sécurité Générale du Palais National (USGPN)	Blessé par balles	Simon 1, Cité Soleil

58.	9 décembre 2015	Alexis	Elius	A4	Prison Civile de Port-au-Prince	Tué par balles	Pont Rouge, Zone Chancerelle
59.	23 décembre 2015	Pierre	Daniel	B1	Direction Centrale Police Judiciaire (DCPJ)	Tué par balles	Delmas 31
60.	6 janvier 2016	Lorame	Cansky	A4	Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre - Saint Marc (UDMO - Saint Marc)	Tué par balles	Bas Gros Morne, Saint Marc
61.	10 janvier 2016	Pierre	Alain	A1	-	Blessé par balles	Carrefour
62.	26 janvier 2016	Thomas	Jean Ristil	A1	Commissariat Croix des bouquets	Tué par balles	Zone pont de la Croix des missions
63.	2 février 2016	-	-	-	-	Blessé par balles	Aéroport
64.	9 février 2016	Lyonel	Prévilon	A3	Unité de Sécurité Présidentielle (USP)	Tué par balles	Delmas 75
65.	12 février 2016	Dume	David	A2	Direction Centrale Police Routière (DCPR)	Tué par balles	Martissant 7
66.	17 février 2016	Placide	Jean Louis	A4	Poste de Police - Canaan	Tué par balles	Rue de la Liberté, MUPANAH Champs de Mars
67.	27 février 2016	Lenord	Daniel	-	Corps des Pompiers Junior III	Tué par balles	Route de l'Aéroport
68.	2 mars 2016	Audain	Damus	A4	Direction Centrale de la Police Routière (DCPR)	Blessé par balles	Carrefour Aviation
69.	2 mars 2016	François	Gerald	A2	Direction Centrale de la Police Routière DCPR)	Tué par balles	Boulevard Harry Truman - Zone Théâtre National
70.	8 mars 2016	Cius	Wilkenson	A2	Direction Générale de la PNH	Tué par balles	Nazon
71.	18 mars 2016	Jean	Jocelyn	A2	Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)	Tué par balles	Cap-Haïtien
72.	18 mars 2016	Mezilas	Jean Ronald	A3	Prison Civile de Carrefour	Tué par balles	Route des Railles - Carrefour

Parmi les policiers victimes :

- ✓ *Vingt-deux* (22) étaient affectés dans différents commissariats et sous-commissariats du pays
- ✓ *Neuf* (9) étaient des agents de la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP) affectés dans différentes prisons du départ de l'Ouest
- ✓ *Sept* (7) faisaient partie de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO)
- ✓ *Cinq* (5) étaient affectés à la **Direction Centrale de la Police Routière** (DCPR)
- ✓ *Quatre* (4) étaient affectés à la **Direction Générale de la PNH** (DGPNH)
- ✓ *Trois* (3) appartenaient au **Corps de la Brigade d'Intervention Motorisée** (CBIM)
- ✓ *Deux* (2) étaient membres du **Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre** (CIMO)
- ✓ *Deux* (2) étaient affectés à l'**Unité de Sécurité Présidentielle** (USP)
- ✓ *Un* (1) était affecté à l'**Unité de Sécurité Générale du Palais National** (USGPN)
- ✓ *Un* (1) était affecté à l'**Inspection Générale de la PNH**
- ✓ *Un* (1) était affecté à la **Direction Centrale de la Police Administrative** (DCPA)
- ✓ *Un* (1) était affecté à la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ)
- ✓ *Un* (1) était affecté au **Service Départemental de la Police Judiciaire des Nippes** (SDPJ - Nippes)
- ✓ *Un* (1) était affecté à la **Direction Départementale de l'Ouest** (DDO)
- ✓ *Un* (1) était affecté à la **Brigade de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants** (BLTS)
- ✓ *Un* (1) était détaché au **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique**
- ✓ *Un* (1) était membre de la **Brigade d'Opération et d'Intervention Départementales** (BOID)
- ✓ *Un* (1) était en détachement au **Service Maritime et de Navigation d'Haïti** (SEMANAH)
- ✓ *Un* (1) appartenait au corps des **Swat Team**
- ✓ *Un* (1) appartenait au **Corps des Pompiers Junior III**
- ✓ *Un* (1) était affecté à l'**Académie Nationale de Police** (ANP)

Pour les *cinq* (5) autres, le RNDDH n'a eu aucune information relative à leur lieu d'affectation.

Parmi les policiers victimes, le RNDDH a recensé *cinq* (5) inspecteurs, *quatorze* (14) agents IV, *neuf* (9) agents III, *quinze* (15) agents II, *vingt-cinq* (25) agents I. Le grade de *quatre* (4) des agents assassinés n'a pu être retracé par le RNDDH.

De plus, seuls Cansky LORAME et Jocelyn JEAN ont été tués respectivement dans les départements de l'Artibonite et du Nord. Les autres policiers ont tous été agressés dans le département de l'Ouest, soit dans la zone métropolitaine savoir, Port-au-Prince, Delmas, Pétion-ville et Carrefour, soit dans des communes reculées telles que Croix des Bouquets, Arcahaie, Grand-Goave, Petit-Goave, Ganthier, Gressier, etc.

Dans la majorité des cas, ces agents de la PNH sont victimes d'attaques à mains armées perpétrées par des individus non identifiés montés à bord de motocyclettes circulant sans plaques d'immatriculation.

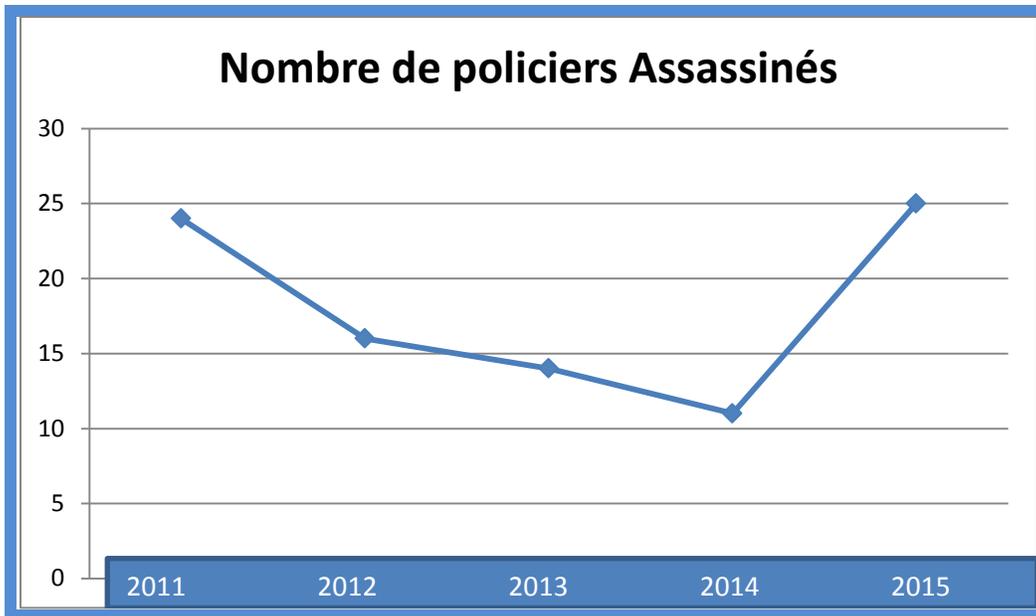
Statistiques comparatives

Une comparaison des données détenues par le RNDDH démontre une tendance à la hausse des cas d'assassinat des agents de la PNH de 2006 à nos jours.

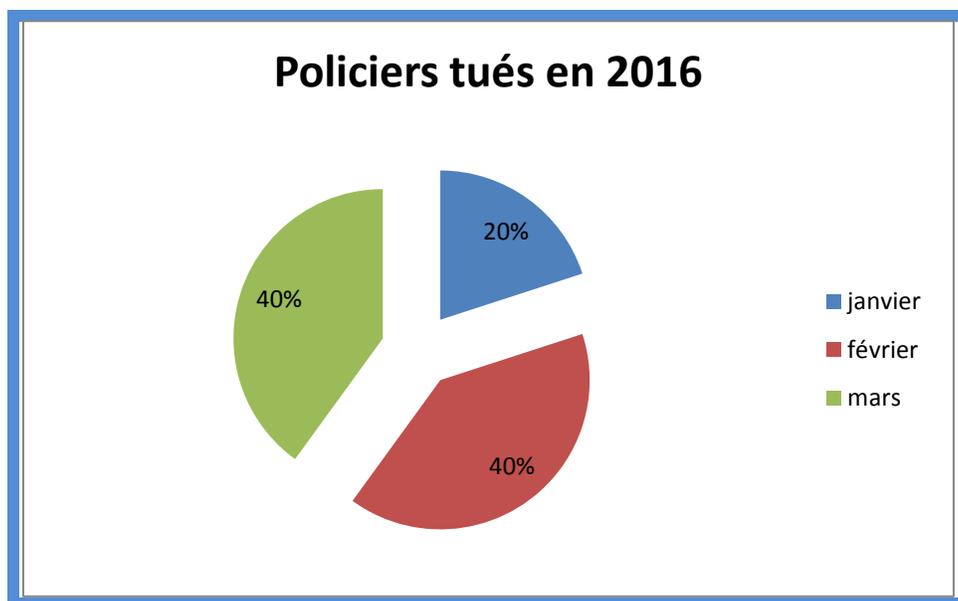
Année	Nombre de policiers tués
2011	24
2012	16
2013	14
2014	11
2015	25
Mars 2016	10
Total	100

Selon ces informations, au cours de la période allant de 2011 à 2015, *quatre dix* (90) policiers sont assassinés, soit près de *deux* (2) policiers par mois.

La représentation graphique des cas d'assassinat sur ces *cinq* (5) dernières années, soit de 2011 à 2015 est celle-ci.



Pour la seule période allant de janvier à mars 2016, *dix* (10) policiers sont assassinés, soit plus de *trois* (3) policiers par mois, ce qui double la tendance par rapport aux policiers tués de 2011 à 2015.



IV. INFORMATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX POLICIERS TUES

Voici quelques exemples non exhaustifs, relatifs exclusivement aux cas de policiers assassinés au cours de la période couverte par ce rapport.

1. Le 3 janvier 2015, le policier Junior JEAN JACQUES, A₄, affecté au **Service Maritime et de Navigation d'Haïti** (SEMANAH), père d'une fillette de cinq (5) ans, est assassiné à la Rue Biassou, Delmas 31.
2. Le 9 janvier 2015, Gasley Guerly JEAN BAPTISTE, A₁, est tué par balles à **Santo 6**. Il avait abandonné son poste depuis octobre 2011. Dans le cadre de cet assassinat, la PNH a interpellé Georgy THOMAS.
3. Le 10 janvier 2015, Rony ANTOINE, A₁ est tué sur la Route de l'Aéroport. Il était un agent de la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP). Dans le cadre de son dossier, Guerlande INNOCENT, Gesner CASSEUS, Hernso DELOUIS, Claudisson MACENAT, Janvier REGINALD, ont été interpellés. En date du 13 octobre 2015, le dossier a été transféré par le Parquet. Le magistrat Jacques Hermon CONSTANT a été choisi pour mener l'instruction du dossier.
4. Le 21 janvier 2015, le policier Grégory GEORGES, A₂, affecté à la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP), est tué par balles à Delmas 32. Suite à son assassinat, la PNH a procédé à l'interpellation de Mackenson GEFFRARD alias Angelo et de Michelet SAINT JULIEN.
5. Le 29 janvier 2015, l'agent I Felder JEANTY est assassiné par balles à Fontamara 27. Il était affecté à la **Direction Centrale de la Police Routière** (DCPR). Dans le cadre de son dossier, Rosemond JEANTY a été interpellé. Le 28 janvier 2016, soit une année plus tard, le dossier a été transféré au Cabinet du Juge d'instruction Al Duniel DIMANCHE.
6. Le 13 février 2015, L'agent II Thelinor THERMITUS alors affecté au **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique**, est tué par balles à Delmas 31. L'enquête policière a débouché sur l'interpellation de Keddy CHARLES alias Ti Doudou, Aceac John STAFFORD alias Papouche, Sébastien SAINT SURIN, Roberson PASCAL et de Judith PHILIDOR.
7. Le 13 avril 2015, l'agent I Johnson JEAN PIERRE est assassiné à Brochette, **Carrefour** alors qu'il se rendait au **Sous-Commissariat de Grand Ravine**, son lieu d'affectation. Il était père d'un petit garçon âgé de deux (2) ans. Il

était éligible pour suivre la formation devant l'habilitier à intégrer l'unité **Brigade d'Opération et d'Intervention Départementales** (BOID). Dans le cadre de son dossier, *trois* (3) individus, savoir, Almonor WALKINGS alias Ti Baby, Laura Frantz HARRY et Merlande ELISEE alias Mèmène ont été arrêtés. Le dossier n'est pas encore acheminé au Cabinet d'instruction pour enquête judiciaire.

8. Le 6 mai 2015, Jean Pois Jean FEDNOR, Agent III, est assassiné à Tabarre 27. Dans le cadre de son dossier, Nixon CHARLES et Fritznel CHARLES alias Djo ont été interpellés par la PNH.
9. Le 7 mai 2015, le policier Joseph APOLLON, A₃, affecté au sous-commissariat des Orangers, Commune de la **Croix des Bouquets**, est assassiné par balles, par des individus armés, alors qu'il se trouvait à la **Rue Grande Plaine**, située à **Nan Rakèt**, non loin d'un gallodrome. Ses funérailles ont été prises en charge par l'institution policière.

Dans le cadre de son dossier, *deux* (2) individus ont été arrêtés : Dieuson SAINT PREUX alias Obama, Jean Gardy AUGUSTE alias Obama. De plus, Louismond LOUIS a été interpellé. Cependant, il convient de noter que le dossier de Dieuson SAINT-PREUX alias Obama n'a pas été acheminé au Juge d'instruction qui enquête sur le dossier.

10. Le 3 juillet 2015, l'A₄ Jonas BALTIMORE, père de *trois* (3) enfants, affecté au **Commissariat de Fonds-Verettes**, est assassiné. Il venait de récupérer une lettre relative à son assurance médicale, dans le but de permettre à l'un de ses enfants de consulter un médecin lorsque, arrivé à **Clercine 2**, il a été attaqué par des individus armés non identifiés.

Les funérailles de la victime, réalisées le 11 juillet 2015, ont été prises en charge par la famille du défunt aidée de l'institution policière.

11. Le 14 septembre 2015, les policiers Occil EDOUARD et Porcémat BARNAVE tous *deux* (2) agents I, affectés au **Commissariat de Cité Soleil**, ont été tués à **Carrefour Drouillard** par des individus armés. *Neuf* (9) arrestations ont été réalisées dans le cadre de ce double assassinat.

La veillée mortuaire ainsi que les funérailles des victimes ont été prises en charge par la PNH. De plus, selon les membres de la famille, *trois* (3) proches de Porcémat BARNAVE ont reçu la promesse d'être nommés au niveau de la PNH.

Trois (3) individus, savoir Peterson BRIOL, Dava COLIN et Elie LEVEQUE sont impliqués dans ce dossier qui a été transféré par le Parquet en date du 12 octobre 2015. Le Magistrat Ramoncite ACCIME est chargé de l'instruction dudit dossier.

12. Le 7 octobre 2015, l'agent II Pierre BERGENON, affecté au **Corps de Brigade d'Intervention Motorisée** (CBIM), est tué à la **Ruelle Alerte**. Père de quatre (4) enfants dont deux (2) filles, il s'était rendu à la 2^{ème} **Avenue Bolosse** en vue de rendre visite à l'une de ses enfants. Il rentrait chez lui lorsqu'arrivé à la **Ruelle Alerte**, des individus lourdement armés l'ont criblé de balles.

Les funérailles se sont tenues le 24 octobre 2015. Elles ont été prises en charge par l'institution policière. De plus, la **Direction Générale de la PNH** a donné à la conjointe du policier défunt, la somme de vingt cinq mille (25.000) gourdes.

Le dossier est transféré, le 14 janvier 2016, au Cabinet du Juge d'Instruction Jean Wilner MORIN. Deux (2) individus sont inculpés. Il s'agit de Kendy JOSEPH alias Commandant et de Marc Arthur CHARLES alias Ti Marco. Ils sont tous deux (2) membres de la **Base Pilate**.

13. Le 14 octobre 2015, l'agent I Wilbert ETIENNE affecté à l'**Académie Nationale de Police**, est assassiné à **Delmas 24**. Le jour de son assassinat, il était monté à bord de sa motocyclette privée et venait d'effectuer une transaction bancaire à l'une des succursales de la **Banque Nationale de Crédit** (BNC) lorsque des individus armés l'ont criblé de balles avant d'emporter l'argent qu'il avait en sa possession.

Ses funérailles, chantées le 22 octobre 2015, ont été couvertes par l'institution policière qui a aussi informé la famille de la décision de la **Direction Générale de la PNH** de ne donner à la famille de la victime, les chèques de cette dernière que pendant six (6) mois.

Le dossier a été transféré au Cabinet du Juge Instructeur Bredy FABIEN du **Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince**. Un (1) individu savoir, Sonson SYLFRAN est impliqué dans l'assassinat du policier susmentionné.

14. Le 16 octobre 2015, l'agent III Walkings JEAN GUILLAUME, affecté à l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO) est blessé mortellement par balles alors qu'il se trouvait chez lui et s'amusait, devant sa

maison, avec son petit garçon de six (6) ans lui-même accompagné d'un camarade de jeux. Emmené d'urgence à l'**Hôpital Bernard Mevs**, il a succombé à ses nombreuses blessures.

Le 31 octobre 2015, les funérailles de l'agent Walkings JEAN GUILLAUME ont été chantées. L'institution policière a octroyé à la famille une contribution de *soixante quinze* (75.000) gourdes. Des collègues ont collecté entre eux, pour offrir une contribution à la famille du policier. De plus, la **Direction Départementale de l'Ouest** (DDO) a offert à la famille la somme de *quarante-cinq mille* (45.000) gourdes.

Dans le cadre de ce dossier, Fritzner JEAN BAPTISTE a été interpellé.

15. Le 7 novembre 2015, l'Agent I Jimmy CETOUTE, affecté la **Prison Civile de la Croix des Bouquets**, est tué par balles au **Portail Saint Joseph**. Il était père de *quatre* (4) enfants.

Panucci CASSEUS et Réginald VEDRINE, Evens JEAN LOUIS, Ernst FRANÇOIS, Hénoch ARISTIL, Lackson DELVA, Alitus DESULME, Esemé SAVIL, Enel JEAN et Junior EVEARD ont été interpellés. Le dossier est encore au Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**. Cependant, le Substitut Commissaire du Gouvernement savoir Kenzy JOSEPH a affirmé au RNDDH qu'il n'y a que *deux* (2) individus en prison dans le cadre de ce dossier, savoir Panucci CASSEUS et Réginald VEDRINE.

16. Le 12 novembre 2015, l'agent IV Jeune André MOISE, affecté au **Service de Circulation du Commissariat de la Croix des Bouquets** est tué sur la route de **Clercine** par des individus armés non identifiés. La victime pilotait une motocyclette de la PNH et était en uniforme au moment où il a reçu plusieurs balles.

Les funérailles du défunt ont été prises en charge par la PNH.

17. Le 16 novembre 2015, Frantz HASPIL, A₂, père de *quatre* (4) enfants âgés de *sept* (7) à *onze* (11) ans, affecté au Service des Archives de la **Prison Civile de Port-au-Prince** est assassiné par balles à **Delmas 2**.

18. Le 9 décembre 2015, le policier Alexis ELIUS, A₄ affecté au greffe de la **Prison Civile de Port-au-Prince**, est assassiné au **Pont Rouge**, non loin de l'**Hôpital Chancerelles**. Il était le père de *huit* (8) enfants dont *quatre* (4) filles.

La veillée mortuaire et les funérailles ont eu lieu les 18 et 19 décembre 2015, avec la contribution financière de la PNH. De plus, la conjointe a reçu une contribution de la **Prison Civile de Port-au-Prince** pour l'organisation de la veillée.

19. Le 23 décembre 2015, l'Inspecteur Municipal, Daniel PIERRE, affecté à la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ), est tué par balles à **Delmas 31**. Sa fille mineure qui se trouvait dans le véhicule qu'il pilotait, a été blessée lors de l'attaque.

La PNH a procédé à l'arrestation de Jean Robert JEAN NOËL, Maxo VELIX alias Chen Kap Jape, Réginald DUCLEUS alias Timòpis, Mosner PIERRE et Richard MERCIDIEU. Le dossier a été transféré au Cabinet du Juge d'instruction Jeudilien FANFAN, le 3 février 2016. Le Magistrat instructeur a affirmé avoir commencé avec son enquête judiciaire.

20. Le 6 janvier 2016, l'agent IV Cansky LORAME, père de *deux* (2) enfants mineurs, responsable de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO), basée à **Saint-Marc** est tué par balles sur la **Route Nationale # 1**. Il était à la tête d'un groupe de *dix* (10) policiers et se rendait aux **Gonaïves** lorsque, arrivé à **Gros Morne**, il remarqua un attroupement. Pensant qu'il s'agissait d'individus qui se disputaient, il est descendu du véhicule et s'est approché du groupe. Il a reçu une balle. Il s'agissait en fait de bandits armés qui rançonnaient la population. Le même jour, *vingt et une* (21) personnes ont été interpellées. Elles ont toutes été relâchées le lendemain soit le 7 janvier 2016.

Dans le cadre de ce dossier, le 14 janvier 2016, le responsable du Commissariat de **Saint Marc**, Jean Joas SIDNEY, a adressé une demande d'autopsie au Parquet près le **Tribunal de Première Instance de St-Marc**. Cette autorisation a été accordée et une correspondance a été rapidement adressée par ledit Parquet à l'**Institut Médico-légal de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti** (HUEH).

Aujourd'hui, le dossier se trouve au Cabinet d'instruction du Juge Cinat BERNADIN qui attend le rapport d'autopsie pour avancer dans son enquête.

La prise en charge des funérailles qui ont eu lieu le 19 janvier 2016, était assurée par la **Direction Générale de la PNH**.

21. Le 26 janvier 2016, l'agent I Thomas JEAN RISTIL, affecté au **Service de Circulation du Commissariat de la Croix-des-Bouquets**, père d'un petit

garçon de *deux* (2) ans, est tué alors qu'il se trouvait non loin du **Pont de la Croix des Missions**. Les funérailles ont été organisées par l'institution policière qui a affirmé à la famille qu'elle ne recevra les chèques du défunt que pendant *trois* (3) mois.

Le dossier du policier Thomas JEAN RISTIL a été transféré au Décanat près le Tribunal de Première Instance de la **Croix des Bouquets** le 7 mars 2016. Au moment de l'enquête, le Juge instructeur n'était pas encore désigné.

Quatre (4) individus sont impliqués dans l'assassinat du policier susmentionné. Il s'agit de Gevenson Zouga ESPIEGE, Palcy Widley DILIGENCE, Carlos EDISON et de Peppytho SENATUS.

22. Le 9 février 2016, le policier Lyonel PREVILON A₃, est assassiné par balles à **Delmas 75**. L'enquête policière a abouti à l'interpellation de Frantzdy SIMEON alias Gustalove, Jorbely SOUFFRANT, Loubly SOUFFRANT et de Jean Hilaire MONTILUS.

23. Le 12 février 2016, l'agent II David DUME, affecté à la **Direction Centrale de la Police Routière** (DCPR), est criblé de balles à **Martissant 7** alors qu'il se rendrait au travail. Il était monté à bord d'une motocyclette appartenant à la PNH.

Le 27 février 2016, ses funérailles ont été chantées, avec la contribution, à hauteur de *soixante quinze* (75.000) gourdes, de l'institution policière.

24. Le 17 février 2016, l'agent IV Jean Louis PLACIDE, affecté au poste de contrôle de Canaan, dépendant du **Commissariat de la Croix-des-Bouquets**, succombe à ses blessures après que des individus armés aient ouvert le feu sur lui, tout près du **Musée du Panthéon National d'Haïti** (MUPANAH), au champ de mars non loin du Palais National. Il venait d'effectuer une transaction bancaire à la suite de laquelle il s'était rendu au **Champs de Mars** attendre l'heure du renvoi de ses enfants de l'école. Il était père de *trois* (3) enfants dont *deux* (2) garçons. Ils sont âgés respectivement de *cinq* (5) ans, de *trois* (3) ans et de *trois* (3) mois.

Le 27 février 2016, les funérailles de la victime ont été réalisées par sa famille. Cependant, l'institution policière qui était chargée de payer la morgue, n'avait pas encore, au moment de l'enquête, respecté ses engagements.

Aujourd'hui, ce dossier est au niveau du Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**. *Cinq* (5) individus sont arrêtés dans le cadre de cet assassinat. Il s'agit de Innocent DESIMAU alias Papy, Lorigène DESIMAU alias Canibal, Stevenson PIERRE, John Kelly JOSEPH, Henry MALHERBE alias Pouchon.

V. REMARQUES SUR L'ORGANISATION DES FUNERAILLES DES POLICIERS TUES

Dans plusieurs cas, les frais pour la réalisation des funérailles des policiers assassinés ont été pris en charge par la **Direction Générale de la PNH**, souvent, à hauteur de *soixante quinze mille* (75.000) gourdes. Cependant, lorsque la famille décide de réaliser des funérailles dont le montant est plus élevé, ces *soixante quinze mille* (75.000) gourdes sont données à titre de contribution.

Toutefois, le traitement accordé aux familles des policiers victimes n'est pas similaire. En effet, le RNDDH a pu se rendre compte que la contribution financière de la **Direction Générale de la PNH** peut aussi se réduire jusqu'à *vingt-cinq mille* (25.000) gourdes alors que certaines familles de policiers tués ne reçoivent pas un sou pour les funérailles.

Cette catégorisation n'a pu être identifiée par le RNDDH. Ainsi, pour *deux* (2) policiers de même classe de grades, affectés dans des commissariats de la zone métropolitaine, tous *deux* (2) criblés de balles par des individus armés non identifiés, tous *deux* (2) pères d'enfants mineurs, le traitement n'est pas similaire. En voici quelques exemples :

1. Les funérailles de l'agent I Thomas JEAN RISTIL ont été organisées par l'institution policière le 2 février 2016.
2. Les funérailles de l'agent I Pierre BERGENON, chantées le 24 octobre 2015, ont été partiellement prises en charge par l'institution policière. De plus, la PNH a donné à la conjointe du policier défunt, la somme de *vingt-cinq mille* (25.000) gourdes.
3. Les funérailles de l'agent IV Jonas BALTIMORE ont été chantées le 11 juillet 2015. Elles ont été totalement prises en charge par la famille du défunt.

L'approche de la PNH est donc axée sur la faveur, n'ayant rien à voir avec une approche basée sur les droits humains et sur la dignité humaine.

De plus, il convient de souligner que souvent, les familles des policiers victimes ne savent pas où se rendre pour solliciter un accompagnement financier. A ce propos, rien n'est clairement établi et c'est au cours de leurs démarches que les parents apprendront que des fois la **Direction Générale de la PNH** offre une aide pour l'organisation des obsèques.

Ce comportement est contraire à l'article 41 du **Statut Spécial fixant les Dispositions Communes Applicables aux Fonctionnaires Actifs de la Police Nationale d'Haïti** qui stipule que «**Lorsque le décès du Fonctionnaire est survenu dans les circonstances de l'article 37 du présent statut, les frais d'obsèques proprement dits et éventuellement les frais de transport du corps au lieu de sépulture demandé par la famille sont intégralement pris en charge par l'administration.**» (L'article 37 traite des fonctionnaires et des stagiaires blessés dans l'exercice d'une mission de police)

VI. REMARQUES SUR LA RECUPERATION DES CHEQUES

Plusieurs familles des policiers assassinés et concernés par ce rapport arrivent, dans la majorité des cas, à récupérer les chèques des victimes. Cependant à ce propos, il convient de souligner *trois* (3) points importants :

1. Pour certaines familles, les chèques sont récupérés pendant plusieurs années alors que pour d'autres, ce sont les autorités policières elles-mêmes qui les informent de la décision de l'institution de ne leur donner les chèques des policiers assassinés que pendant quelques mois.
2. Au lendemain des assassinats, les chèques sont récupérés facilement. Mais, au fil des mois, les proches des policiers victimes ont beaucoup de mal à les retirer.
3. Dans de nombreux cas, les femmes des policiers assassinés sont obligées d'avoir des relations sexuelles avec des responsables pour avoir droit aux chèques de leur mari défunt. Il a même été rapporté au RNDDH que pour plusieurs de ces femmes, les marchandages ont été clairement énoncés : **relations sexuelles contre chèques.**

De plus, l'accueil des femmes dont les maris ont été tués, se fait dans l'indignité totale. A tout moment, on leur rappelle que c'est une faveur qui leur est faite, vu qu'elles ne sont pas émargées au budget national.

Il convient aussi de souligner que les femmes des policiers tués reçoivent les chèques libellés au nom de leur mari. Ce n'est qu'après de longues démarches que

certaines auront la chance de recevoir des chèques libellés à leur nom. Cependant, pendant la procédure de transfert de nom qui peut prendre jusqu'à *six* (6) mois, elles doivent s'arranger pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur progéniture. Dans ces cas, souvent les enfants sont gardés chez eux, ne pouvant aller à l'école pour raisons financières.

Pourtant, dans l'instrument intitulé *Statut Spécial fixant les Dispositions Communes Applicables aux Fonctionnaires Actifs de la Police Nationale d'Haïti*, se trouve une section intitulée *Accompagnement Social et Médical*. Selon l'article 47 inséré dans cette section, «*Les enfants de fonctionnaires de Police décédés dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions bénéficient de bourses d'études dans des conditions fixées par le Ministre de la Justice*».

VII. REMARQUES SUR L'ASSURANCE DECES

L'assurance-décès n'est pas effective. A date, les proches des *trente-cinq* (35) policiers assassinés mentionnés dans ce rapport n'ont reçu aucun frais de remboursement.

Or, l'article 10 relatif aux garanties sociales et au régime d'assurance, Titre IV, du Manuel du Personnel du 6 février 1996, traite des dispositions particulières de la *Loi du 12 octobre 1982 portant statut général de la Fonction Publique applicables à titre transitoire, à la Police Nationale d'Haïti*. Cet article stipule que «*l'Agent de la Fonction Publique bénéficie d'un système d'assurance instauré par l'Etat et qui donne droit au remboursement des dépenses occasionnées par les maladies et les accidents. Ces assurances couvrent également les cas de décès*».

VIII. REMARQUES SUR LE SUIVI DES DOSSIERS AU NIVEAU DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE

Sur les *trente-cinq* (35) dossiers de policiers assassinés, concernés par cette enquête, *quinze* (15) sont déjà traités au niveau de la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ) et ont été transférés à l'institution judiciaire pour les suites nécessaires. Au moins *cinquante-cinq* (55) individus ont été interpellés. Parmi eux, *neuf* (9) sont formellement inculpés et *sept* (7) autres ont encore leurs dossiers au niveau des Parquets.

Au niveau de la Justice, le RNDDH a pu retracer *douze* (12) dossiers. Parmi eux, *quatre* (4) sont encore au Parquet près les Tribunaux de Première Instance concernés, *huit* (8) ont été transférés à des Cabinets d'instruction. De ces *douze* (12)

dossiers, *deux* (2) sont traités par la juridiction de première instance de la ***Croix-des-Bouquets*** et les *dix* (10) autres sont traités par la juridiction de première instance de ***Port-au-Prince***.

X. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Cette enquête réalisée par le RNDDH confirme la thèse selon laquelle l'insécurité est en nette augmentation dans le pays.

Elle démontre le caractère vulnérable des agents de la PNH car, souvent, lorsqu'ils sont attaqués par les individus armés non identifiés, ils perdent la vie ou sont grièvement blessés.

Elle révèle aussi l'ampleur du phénomène des gangs armés et leur minutieuse organisation. En effet, les membres de ces gangs sont lourdement armés, ils circulent à motocyclette, ce qui leur assure une grande mobilité, surtout en cas d'embouteillage et, ils connaissent bien les policiers.

C'est pourquoi les comportements des différentes autorités impliquées dans le traitement des dossiers des policiers victimes, ont surtout retenu l'attention du RNDDH.

Sur le comportement de l'institution policière

Lorsqu'il s'agit de policiers blessés, soit par balles, soit à l'arme blanche ou de policiers ayant reçu des coups de pierres, des coups de bâtons ou ayant été frappés de n'importe quel autre objet, les autorités policières banalisent ces cas qui souvent ne sont pas transférés par devant les autorités judiciaires.

Les agents de la DCPJ appelés à enquêter sur les dossiers de policiers assassinés, font de leur possible pour investiguer et procéder à l'arrestation des individus impliqués dans ces différents cas. Mais, les enquêtes policières ont du mal à aboutir.

Dans le cadre d'agents de la PNH assassinés, les autorités policières essaient tant bien que mal de fournir une assistance financière aux parents et proches de ces derniers. Cependant, cette assistance financière, en fait une pitance ne dépassant pas *soixante quinze mille* (75.000) gourdes, n'est pas uniforme et tient plus d'une faveur que d'un droit. En effet, les autorités policières ont un traitement différent pour les parents et conjoints des policiers victimes. C'est ainsi que pour certains policiers assassinés, les frais de funérailles sont totalement couverts par la ***Direction Générale*** de l'institution policière et, les chèques de ces victimes sont rapidement versés aux parents et conjoints alors que pour d'autres policiers, la

Direction Générale de la PNH n'intervient pas ou intervient peu, souvent en faisant des promesses qu'elle ne compte pas honorer.

Ce comportement laisse présumer que les parents des policiers qui étaient connus des autorités avant leur assassinat sont mieux traités que ceux des policiers qui n'étaient pas connus.

De plus, sans explication aucune aux proches des policiers victimes, la **Direction Générale de la PNH** peut décider ou non de continuer à verser les chèques.

Dans ce traitement de faveur, ce sont surtout les enfants qui sont victimes d'avoir perdu l'un de leurs parents et de ne plus pouvoir continuer avec leurs études classiques.

Sur le comportement des acteurs judiciaires

Les autorités judiciaires ne semblent pas concernées par ce phénomène de l'insécurité qui est en nette augmentation dans le pays. Pourtant, cette augmentation s'explique aussi par plusieurs décisions qui ont été prises par elles. En effet, l'appareil judiciaire sape souvent, par ses agissements, les efforts consentis par la PNH :

- ✓ De nombreux individus armés, impliqués dans la perpétration d'actes répréhensibles ont été arrêtés par la PNH puis libérés rapidement par les autorités judiciaires, dans des circonstances douteuses.
- ✓ Des membres influents de gangs armés ne sont pas gardés en prison. On se rappelle encore du procès ayant abouti à la libération en date du 17 avril 2015, des chefs du **Gang Galil**, savoir Woodly ETHEART alias Sonson La Familia et Renel NELFORT, alias Renel Le Récif, par le Tribunal Criminel de **Port-au-Prince** siégeant sans assistance de jury et présidé par le Magistrat Lamarre BELIZAIRE.
- ✓ En décembre 2014, l'ex-Président de la République Joseph Michel MARTELLY, a accordé grâce présidentielle à de nombreux criminels sur la base de leur appartenance à de puissants gangs armés. Parmi les bénéficiaires de cette décision, certains n'étaient pas encore condamnés et d'autres étaient des évadés de prison.

La dégradation générale de la sécurité ainsi que l'augmentation des cas d'assassinat systématique des agents de la PNH coïncident avec la libération de ces individus, membres de gangs armés.

Il est donc clair que les agents de la PNH sont victimes de l'impunité qui sévit dans le pays, alimentée par le comportement de certains Magistrats et par le comportement des autorités politiques qui se contentent de dénoncer les attaques perpétrées contre les agents de la PNH sans prendre de réelles mesures visant à répondre de manière proportionnée à ces attaques.

De plus, quand dans des cas emblématiques rien n'est fait, la chaîne pénale faillit à sa mission de prévention du crime dans la société. Le RNDDH se souvient de ces cas qui ont défrayé la chronique et pour lesquels la société attend encore d'être édifiée :

1. Angélo PIERRE-LOUIS affecté à la SWAT TEAM, a été criblé de balles le 23 février 2012 à *Martissant 17*.
2. Serge CASSEUS, affecté au *Sous-commissariat de Fortouron*, a été criblé de balles à *La Saline*, le 12 mars 2012, par des individus armés non identifiés, montés à bord de *trois* (3) motocyclettes.
3. Upasse PIERRE, affecté à la sécurité personnelle du Sénateur de la République, Jn Rodolphe JOAZILE a été assassiné le 16 avril 2012, à *Delmas*.
4. Walky CALIXTE affecté à la *Direction Centrale de la Police Routière* (DCPR) a été assassiné le 17 avril 2012, à *Martissant*.
5. Jean Hilaire MILOT affecté à la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP), a été assassiné le 24 avril 2012.
6. Jean Ernest RENE affecté au *Sous-Commissariat de la Croix des Bouquets*, a été assassiné à *Carrefour*, le 7 mai 2012, tout près du *Sous-Commissariat de Saint Charles*.
7. Le policier Jean Richard Hertz CAYO a été tué par balles le 2 mai 2013 au lendemain de sa comparution au Cabinet d'instruction dans le cadre de l'enquête judiciaire menée autour des circonstances ayant entouré l'assassinat du policier Walky CALIXTE.

Les enquêtes judiciaires relatives aux cas des policiers assassinés pataugent. Les dossiers passent plusieurs mois au niveau des Parquets avant d'être transférés aux Cabinets d'Instruction. Après enquêtes, ces dossiers sont envoyés au Tribunal, vides sans pièces à conviction, sans corps du délit.

A titre d'exemple, le 21 septembre 2015, Jolès JOLY est jugé par le Tribunal criminel de **Port-au-Prince** siégeant sans assistance de jury pour l'assassinat par balles du policier Wilson JEAN.

Blessé grièvement par balles lors de l'attaque perpétrée à son encontre en mai 2011, alors qu'il se trouvait non loin de la **Librairie Henry Deschamps**, située à **Grand Rue**, Wilson JEAN a eu le temps de riposter et a administré *deux* (2) balles à son agresseur, qui a été touché au pied.

L'agresseur du policier a été récupéré par ses frères d'armes et a été emmené d'urgence à l'**Hôpital Médecins Sans Frontières de Delmas 33** où il a reçu des soins.

Au cours de l'audience criminelle, le frère de l'accusé, entendu à titre de fournisseur de renseignements, a affirmé que Jolès JOLY était effectivement à l'hôpital parce qu'il avait reçu des projectiles au niveau du pied.

Toutefois, aucun lien n'a été établi entre l'accusé et le policier assassiné. Aucune arme n'a été présentée au tribunal. Le procès-verbal de levée de corps, le rapport d'autopsie de la victime n'ont pas été non plus acheminés. Même une étude balistique des projectiles qui avaient blessé l'accusé n'a pas été réalisée ne serait-ce que pour vérifier s'ils provenaient effectivement de l'arme du policier défunt.

L'enquête a été banalisée par l'institution judiciaire. Le Ministère Public représenté par le Magistrat Gérard NORGAISSE, a dû renoncer à la poursuite pour faute de preuves. ***L'accusé a été libéré et le dossier du policier assassiné, définitivement classé.***

Sur l'impact de ces attaques sur l'institution policière et sur la population.

Psychologiquement, l'institution policière est malade. Les agents de la PNH travaillent dans une atmosphère de résignation telle qu'ils s'attendent à tout moment d'être eux-mêmes victimes car pour eux, il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui, ils constituent la cible privilégiée des bandits armés.

La population haïtienne estime pour sa part qu'elle est en grand danger. Les agents de la PNH appelés à la protéger de l'insécurité qui sévit dans le pays, sont eux-mêmes victimes de cette insécurité. Elle affirme aussi être prête à se défendre. A ce stade, le RNDDH rappelle à l'attention de tous que les scènes de lynchage d'individus suspectés d'avoir commis des actes répréhensibles, ont tendance à augmenter dans le pays ces derniers temps.

Par ailleurs, de nombreux citoyens estiment que l'Etat haïtien est incapable de contrôler la circulation des armes à feu dans le pays. Cette incapacité alimente encore plus l'insécurité. En effet, les gangs armés, les militaires démobilisés, des proches des différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays, etc. sont détenteurs d'armes à feu, ce qui constitue une menace grave pour la stabilisation et la sécurité du pays. Or, la question de sécurité est une affaire importante qui doit être traitée avec le sens du sérieux, notamment, quand il est question de détention d'armes à feu.

Enfin, le RNDDH souligne à l'encre rouge que pour la période couverte par ce rapport, *trente-cinq* (35) policiers ont été assassinés. Si rien n'est fait par les autorités concernées pour endiguer cette tragédie, elles assisteront inexorablement à l'extermination des agents de la PNH.

Fort de ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités concernées de :

- ✓ Définir une nouvelle stratégie de sécurité en vue d'éradiquer le phénomène de l'insécurité dans le pays ;
- ✓ Mener des enquêtes judiciaires sérieuses autour des cas relatifs aux policiers victimes et punir sévèrement les coupables ;
- ✓ Mettre en place une structure d'accueil appelée à recevoir les familles des policiers victimes, dans la dignité due à toute personne humaine ;
- ✓ Standardiser l'accompagnement fourni aux parents et conjoints des policiers victimes ;
- ✓ Augmenter les frais d'obsèques accordés aux familles de policiers victimes ;
- ✓ Rendre effectifs les avantages sociaux alloués aux ayant-droit des policiers victimes ;
- ✓ Exiger que les motocyclettes soient enregistrées et immatriculées à la vente ;
- ✓ Exiger que les motocyclettes affectées au transport en commun soient clairement identifiées et catégorisées ;
- ✓ Mettre en place une politique efficace de désarmement des gangs et groupes armés dans le pays.